RCS : BOURG EN BRESSE
Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00751
Numéro SIREN : 829 484 138
Nom ou dénomination : A&T DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2021 sous le numéro de dépôt 4438

cerfa

N° 15948 * 02

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

BILAN SIMPLIFIÉ

①

DGFiP N° 2033-A-SD **2020**

Désignation de l'entreprise	A&T DISTRIBUTION
Adresse de l'entreprise	38 IMP DE LAVARD - 01250 - MONTAGNAT

Néant ☐*

SIRET

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent *

Exercice N clos le 31 12 2019

ACTIF

			Brut 1	Amortissements – Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	10667	030 1958	8709
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	10667	048 1958	8709
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068	4645	070	4645
	Créances (2) Autres * (3)	072	6591	074	6591
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	7192	086	7192
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	18428	098	18428
	Total général (I + II)	110	29095	112 1958	27137

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131	132	
	Report à nouveau	134	18072
	Résultat de l'exercice	136	-5041
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	14031
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2498
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 5522)	172	10607
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	13105
	Total général (I + II + III)	180	27137

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD **2020**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A&T DISTRIBUTION — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31 12 2019

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				210	21280
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209	214	
	Services *		215 / 217	218	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
Production immobilisée *				224	
Subventions d'exploitations reçues				226	
Autres produits				230	
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	21280

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	13701
Variation de stocks (marchandises) *			236	1550
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
Autres charges externes * :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)		242	8199
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *	243	244	
Rémunérations du personnel *			250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
Dotations aux amortissements *			254	1800
Dotations aux provisions			256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	1
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
		Total des charges d'exploitation (II)	264	25251
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			270	-3971
Produits financiers (III) 280		Charges financières (V)	294	
		Produits exceptionnels (IV)	290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*) 347		300	1070
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D) 348			
			306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)			310	-5041

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 314 — 5041

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles *				322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324	
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	986	ZFU – TE (44 *octies* et *octies* A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*)	981	JEI (44 *sexies* A)	989		
ZRD (44 *terdecies*)	127	ZRR (44 *quindecies*)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	990		
ZFANG (44 *quaterdecies*)	345	Investissements outre-mer	344		
BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993		
Dont divers — Créance due au titre du report en arrière du déficit			346	350	
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)			655		
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)			643		
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)			645		
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)			647		
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)			648		
Dont divers — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite			641		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	354	5041
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356		
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	372	5041

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B-SD **2020**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A&T DISTRIBUTION — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31 12 2019

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *						210
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209		215	214
	Services *				217	218
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222
Production immobilisée *						224
Subventions d'exploitations reçues						226
Autres produits						230
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
Variation de stocks (marchandises) *				236
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *	243		)	244
Rémunérations du personnel *				250
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
Dotations aux amortissements *				254
Dotations aux provisions				256
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262
Autres charges { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		}	
Total des charges d'exploitation (II)				264

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270
Produits financiers (III)	280			**Charges financières (V)**		294
				Produits exceptionnels (IV)		290
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*)	347		}			300
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D)	348		}			
						306
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 314

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
Provisions non déductibles *					322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324	
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	)	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	986		ZFU – TE (44 *octies* et *octies* A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*)	981		JEI (44 *sexies* A)	989		
ZRD (44 *terdecies*)	127		ZRR (44 *quindecies*)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	990		
ZFANG (44 *quaterdecies*)	345		Investissements outre-mer	344		
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993		

Dont divers

Créance due au titre du report en arrière du déficit	346	350
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)	655	
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)	643	
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)	645	
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)	647	
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)	648	
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352		354
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356		
Déficits — Déficits antérieurs reportables *..... dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370		372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD **2020**

③

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A&T DISTRIBUTION — Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	10667	452		454	9000	456	1667	
	Matériel de transport	460		462	9000	464		466	9000	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	10667	492	9000	494	9000	496	10667	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552	1800	554		556	1800
	Autres immobilisations corporelles	560	158	562		564		566	158
TOTAL		570	158	572	1800	574		576	1958

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession* ④	Plus ou moins-values : Court terme* ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFiP N° 2033-D-SD **2020**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A&T DISTRIBUTION

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et en cours	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	5041
Total des déficits restant à reporter	870	5041

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209 C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209 C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209 C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFiP N° 2033-D-SD **2020**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A&T DISTRIBUTION

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et en cours	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Immobilisations Incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209 C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209 C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209 C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS	326		380

N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE** DGFiP N° 2033-E-SD **2020**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise A&T DISTRIBUTION Néant ☑ *

Exercice ouvert le : et clos le : Données en nombre de mois

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
IV – Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ /	016	/ /	
Date de cessation		/ /			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD **2020**

N° de dépôt

(1) Néant ☑*

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

Exercice clos le 31/12/2019 SIREN

Dénomination de l'entreprise A&T DISTRIBUTION

Adresse (voie) 38 IMP DE LAVARD

Code postal 01250 Ville MONTAGNAT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Tire (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

N° de dépôt

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2033-G-SD **2020**

(1) Néant ☑*

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

Exercice clos le 31122019 SIREN

Dénomination de l'entreprise A&T DISTRIBUTION

Adresse (voie) 38 IMP DE LAVARD

Code postal 01250 Ville MONTAGNAT

I – NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Voie | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Voie | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

cerfa

N° 11084*21

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)

Formulaire à déposer en double exemplaire

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2020

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition	✓
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
A&T DISTRIBUTION	
SIRET	**Mél :**
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
38 IMP DE LAVARD	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées | Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 % | Bénéfice imposable à 28% | Déficit 5041

Bénéfice imposable à 15 % | Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % | PV à long terme imposables à 19 % | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A | Pôle de compétitivité, art. 44 *undecies*

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* | Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies* | Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A | Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n °2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom/Adresse — N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom/Adresse — N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI | NON | Si oui, indication du logiciel utilisé: NETexcom

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SOS BILAN - 445 Boulevard Gambetta 59200 TOURCOING **Tél:** 0320016313	**Tél:**
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Date: 28/04/2021 Lieu: LILLE
	Qualité et nom du signataire:
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné	Signature :

Concepteur : NETexcom Groupe Informatique

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 *bis*-SD
2020

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS 2020

NOTICE DU FORMULAIRE N° 2065-SD

NOUVEAUTÉS

- **Taux d'imposition à l'impôt sur les sociétés**

Le taux normal d'IS a été abaissé de 33 1/3 % à 31 % à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2018 pour la fraction de bénéfices supérieure à 500 000 euros. Au niveau du cadre C, le montant du bénéfice taxé à 31 % ou à 33 1/3 % doit être porté dans la case « bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 % ». Par ailleurs, il est demandé de préciser le taux d'IS appliqué en annexe libre de la liasse fiscale.

Exception : les entreprises ayant un chiffre d'affaires au moins égal à 250 millions d'euros restent imposées au taux normal d'IS de 33 1/3 % au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

- **Réforme du régime de la propriété industrielle**

À compter des exercices ouverts au 1er janvier 2019, le résultat net déterminé selon les dispositions prévues à l'article 238 du CGI ne relève plus du régime des plus-values à long terme mais est taxé séparément au taux de 10 %.

Le résultat net doit donc désormais être indiqué au niveau du cadre C-1 « Résultat fiscal » et non au niveau du cadre C-2 « Plus-values ».

- **Création d'une exonération pour les entreprises implantées dans les zones de développement prioritaire au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019**

Il est prévu une exonération d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises créées dans des zones de développement prioritaires (ZDP) entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2020 (art. 44 septdecies du CGI). L'option pour bénéficier de cette exonération doit être notifiée au service des impôts des entreprises auprès duquel est souscrite la déclaration de résultats.

Les entreprises bénéficiant de cette nouvelle exonération doivent cocher la case créée à cet effet sur le formulaire n° 2065-SD (cadre C-3).

RAPPELS

La date limite de paiement du solde d'impôt sur les sociétés est fixée au 15 mai pour les exercices clos au 31 décembre étant précisé que le remboursement d'excédent d'impôt sur les sociétés et de contributions assimilées à l'impôt sur les sociétés demandé sur le relevé de solde n° 2572-SD est conditionné au dépôt de la déclaration de résultats.

- **Informations sur la tenue d'une comptabilité informatisée**

Il est rappelé que les entreprises doivent préciser si leur comptabilité est informatisée. Dans l'affirmative, il convient d'indiquer le nom du logiciel utilisé (cadre G).

- **Déclaration pays par pays n° 2258-SD (CbC / DAC4)**

Les entreprises françaises soumises au dépôt d'une déclaration pays par pays n° 2258-SD doivent remplir le cadre F du formulaire n° 2065-SD (obligation prévue à l'article 46 quater-0 YE du CGI). Ce cadre doit être rempli différemment selon la qualité de la société :

- la société française, tête de groupe, soumise à l'obligation de souscrire la déclaration pays par pays n °2258-SD (CGI art. 223 quinquies C-I-1), doit cocher la case située au paragraphe 1 du cadre F, que la déclaration n° 2258-SD soit souscrite par elle-même ou par une autre entité du groupe. Si elle est soumise au dépôt de cette déclaration mais qu'elle a désigné une autre entité du groupe (située en France ou à l'étranger) pour souscrire la déclaration, elle doit également indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée au paragraphe 2 du cadre F (a minima la ville et le pays pour l'adresse) ;

- la société française désignée par la société tête de groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD doit cocher la case créée à cet effet au paragraphe 3 du cadre F. Dans ce cas, l'entité désignée doit également indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe (a minima la ville et le pays pour l'adresse).

- **Taxation au tonnage**

En cas d'option pour le régime de taxation au tonnage pour les entreprises de transport maritime (cf. BOI-IS-BASE-60-40-20-20), cocher la case prévue à cet effet (en tête du formulaire n° 2065-SD).

OBSERVATIONS

Le formulaire n° 2065-SD et son annexe 2065 *bis*-SD sont servis par toutes les sociétés et personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, quel que soit le régime d'imposition (réel normal ou réel simplifié).

Une liasse (tableaux n°s 2050 à 2059 G pour le réel normal ou 2033 A à G pour le réel simplifié) sera jointe au formulaire.

Le recours à l'un ou à l'autre de ces régimes est matérialisé par une mention portée au niveau de l'en tête du formulaire.

Elle est accompagnée des documents annexes visés dans la présente notice ou dans la notice n° 2032-NOT-SD ou 2033-NOT-SD.

Elle est obligatoirement souscrite par voie électronique (CGI art. 1649 quater B quater).

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION - Cadre C

Cadre Résultat fiscal

Le résultat fiscal doit être ventilé en fonction des différents taux applicables à l'entreprise (BOI-IS-LIQ).

Pour les sociétés en intégration fiscale, il convient de prendre en compte le chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés membres du groupe.

Le résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés est distingué en cas d'option pour le régime prévu à l'article 238 du CGI (BOI-BIC-BASE-110 et BOI-IS-GPE-20-20-120).

Cadre Plus-values

- **Plus-value à long terme imposables au taux de 15 %:**

 La case plus-values à long terme imposables à 15 % contient le montant imposable des plus-values à long terme, après les éventuelles imputations des moins-values à long terme ou des déficits.

 Le régime des plus et moins-values à long terme cesse de s'appliquer à la plus ou moins-value provenant des cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière réalisées à compter du 26 septembre 2007.

- **Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %:**

 Il s'agit notamment du montant net des plus et moins-values à long terme afférentes à des titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées réalisées au cours d'exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007 (art. 219 I a du CGI).

- **Autres plus-values imposables au taux de 19 %:**

 Il s'agit notamment :

 * des plus-values réalisées en cas de cession de locaux professionnels ou de terrains à bâtir,situés dans certains zones géographiques, sous condition condition de transformation en logements ou de construction de logements, lorsque ces cessions sont réalisées au profit de sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun, de certaines sociétés foncières spécialisées (SIIC, SPPICAV, SCPI...), d'organismes en charge du logement social ou de sociétés civiles de construction-vente bénéficiant du régime fiscal de l'article 239 ter du CGI (art. 210 F du CGI);

 * des plus-values latentes imposées lors de la transformation d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés en société de placement à prépondérance immobilière à capital variable (art. 219 IV alinéa 2 et 208-3° nonies du CGI).

 * des plus-values latentes imposées lors de l'option d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés pour le régime des sociétés d'investissement immobilières cotées (article 208 C du CGI).

- **Plus-values à long terme imposables au taux de 0%:**

 Il s'agit des plus-values à long terme réalisées sur les titres de participation (art. 219 I a quinquies du CGI).

- **Plus-values exonérées art. 238 quindecies du CGI:**

 Il s'agit du montant des plus-values exonérées à l'occasion de la cession d'une branche complète d'activité dans les conditions prévues à l'article 238 quindecies du CGI.

Cadre Abattements et exonérations

- **Autres dispositifs**

 Il s'agit notamment des sociétés unipersonnelles d'investissement à risque (art. 208 D du CGI), ou de l'exonération liée aux bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies du CGI).

- **Option pour le crédit d'impôt outre-mer prévu à l'article 244 quater W du CGI**

 Les entreprises qui entendent bénéficier du crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif doivent formaliser leur option sur la déclaration de résultat n° 2065-SD (cf. BOI-BIC-RICI-10-160-10).

- **Bénéfice ou déficit exonéré**

 Les entreprises doivent mentionner le montant des exonérations et abattements pratiqués dans le cadre des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. Le total de ces sommes est égal aux sommes mentionnées au tableau n° 2058-A-SD, ligne XF et ventilées obligatoirement dans les cases K9, L2, L5, L6, K3, OV, 1F, XC, PA et PC ou au tableau n° 2033-B-SD, ligne 342.

 Pour bénéficier des exonérations ou abattements, les entreprises doivent joindre à leur formulaire les états mentionnés sur la notice n° 2032-NOT-SD (réel) ou n° 2033-NOT-SD (RSI). Les éléments rappelés dans la rubrique C3 ne doivent pas être retranchés des résultats figurant dans les rubriques C1 et C2, ces opérations ayant déjà été effectuées dans les tableaux n°s 2058-A-SD ou 2033-B-SD.

IMPUTATIONS - Cadre D

Vous pouvez vous reporter utilement à la notice du formulaire n° 2572-SD en vigueur au moment de l'utilisation de ce formulaire, disponible sur le site www.impots.gouv.fr.

Pour bénéficier d'imputations au titre de revenus mobiliers de source française ou étrangère, joindre au relevé de solde d'impôt sur les sociétés les certificats établis par le comptable public attestant du montant de l'impôt déjà versé ou afférents aux primes de remboursement.

Pour bénéficier d'imputations au titre de revenus auxquels sont attachés, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, joindre au relevé de solde d'impôt sur les sociétés les formulaires n° 2066-SD et mentionner le total figurant au cadre VII de ces formulaires.

CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI) - Cadre E

Elle s'applique aux revenus retirés de la location des locaux situés dans les immeubles achevés depuis quinze ans au moins, au 1er janvier de l'année d'imposition.

Il convient de se reporter à la notice 2032-NOT-SD (réel normal) ou 2033-NOT-SD (réel simplifié d'imposition) pour de plus amples renseignements.

Le montant figurant au cadre E du présent formulaire devra être reporté sur le relevé d'acompte n° 2571-SD et sur le relevé de solde n° 2572-SD. Cette contribution est autoliquidée suivant les règles de l'impôt sur les sociétés.

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS - Cadre H

(1) Il s'agit notamment:

* des intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales dont le paiement donne lieu à l'établissement d'un relevé de coupons;

* des produits des parts sociales dans les sociétés à responsabilité limitée et des dividendes payés aux commanditaires dans les sociétés en commandite simple.

Les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite simple, les sociétés créées de fait et les sociétés en participation qui ont opté pour leur assujettissement à l'impôt par prélèvement sur les bénéfices des exercices clos avant que l'option ou la transformation ait pris effet (ou sur des réserves constituées au moyen de ces bénéfices) et qui ont supporté l'impôt sur le revenu, au nom des associés, commandités ou participants.

(2) Il convient de porter dans ce cadre le montant des sommes versées ou avantages alloués au titre de ces distributions au cours de l'exercice.

(3) Ces distributions comprennent essentiellement:

* les rémunérations allouées aux administrateurs et non déductibles pour le calcul du bénéfice;

* les distributions ne résultant pas de décisions régulières des organes compétents de la société, notamment: intérêts excédentaires des comptes courants d'associés, dons et subventions non admis dans les charges, dépenses de caractère somptuaire, rémunérations excessives ou non déclarées, exclues des charges déductibles.

Le détail de ces distributions est à préciser par nature sur les lignes e à h.

(4) Il s'agit des revenus distribués par des sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés ou soumises sur option à cet impôt et résultant de décisions régulières des organes compétents (2° du 3 de l'article 158 du CGI).

(5) La société fournit par ailleurs les formulaires individuels visés aux articles 242 ter du CGI et 49 H de l'annexe III au même code.

REMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS - Cadre I

Ce cadre concerne les sociétés à responsabilité limitée (SARL) n'ayant pas opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, les sociétés à responsabilité limitée à associé unique (EURL) passibles de l'impôt sur les sociétés de droit ou sur option, les sociétés en commandite par actions (SCA) et les sociétés de personnes, sociétés en nom collectif (SNC), sociétés en commandite simple (SCS), sociétés créées de fait et sociétés en participation (SEP) ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux. S'il est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle.

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION - Cadre K

- **RÉMUNÉRATIONS**

 (a) Le montant à mentionner dans cette case correspond au montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2019, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

 (b) Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

- **MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)**

 Il s'agit des moins-values taxées au taux de 15%, prévues par l'article 219 I a ter et a quater du CGI.

 Pour obtenir plus d'explications, consulter la notice n° 2033-NOT-SD, Tableau n° 2033-C-SD, Cadre III.

A&T DISTRIBUTION

38 IMP DE LAVARD
01250 - MONTAGNAT

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

PLANETE EXPERT
445 Boulevard Gambetta
59200 TOURCOING
Tel : 0320016313
contact@planete-expert.fr

Sommaire

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif 3
Bilan Passif 4
Comptes de Résultat 5
Détails 6

ETATS DE GESTION

Soldes Intermédiaires de Gestion 9

ANNEXE COMPTABLE

Eléments de l'annexe 10

LIASSES FISCALES

Liasses Fiscales 11

Bilan actif (PLAQUETTE 2019)

	31/12/2019		
	Brut	Amort. dépr.	Net
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, lic., logiciels, drts & val. similaires			
Fonds commercial			
Autres			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Construction			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres	10 667	1 958	8 709
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
TIAP			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**10 667**	**1 958**	**8 709**
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commande			
Créances			
Créances Clients et Comptes rattachés	4 645		4 645
Autres	6 591		6 591
Capital souscrit - appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Actions propres			
Autres titres			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités	7 192		7 192
Charges constatées d'avance			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**18 427**	**0**	**18 427**
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Primes de remboursement des emprunts			
Ecarts de conversion Actif			
TOTAL GENERAL	**29 094**	**1 958**	**27 136**

Bilan passif (PLAQUETTE 2019)

		31/12/2019 Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital	(dont versé : 1 000)	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau		18 072
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-5 041
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES		**14 031**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		**0**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**0**
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		5 522
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés		2 498
Dettes sociales		
Dettes fiscales		2 550
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		2 535
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES		**13 105**
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL		**27 136**

Compte de résultat (PLAQUETTE 2019)

	31/12/2019	
	Net	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	21 280	100,00
Production vendue		
Production stockée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits		
	21 280	**100,00**
CONSOMMATION		
Achats de marchandises	13 701	64,38
Variations de stocks (marchandises)	1 550	7,28
Matières premières et autres approv.		
Variation de stocks (mat. prem.)		
Autres achats et charges externes	8 199	38,53
	23 449	**110,20**
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Amortissements et provisions	1 800	8,46
Autres charges	1	0,00
	1 801	**8,46**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-3 971**	**-18,66**
Opérations en commun	**0**	**0,00**
Produits financiers		
Charges financières		
RESULTAT FINANCIER	**0**	**0,00**
RESULTAT COURANT AV. IMPOTS	**-3 971**	**-18,66**
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	1 070	5,03
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-1 070**	**-5,03**
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
PERTE	**-5 041**	**-23,69**
Y compris		
Redevances de crédit-bail mobilier		
Redevances de crédit-bail immobilier		

Détail du bilan actif (PLAQUETTE 2019)

			31/12/2019
	Brut	Amort. dépr.	Net
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Autres	**10 667**	**1 958**	**8 709**
Inst. agenc. amenag. divers	1 667		1 667
Materiel de transport	9 000		9 000
Amort.inst.ag.amen.divers		158	-158
Amort mat de transport		1 800	-1 800
Immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**10 667**	**1 958**	**8 709**
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
Matières premières	0		
Créances			
Créances Clients et Comptes rattachés	**4 645**		**4 645**
Clients	4 645		4 645
Autres	**6 591**		**6 591**
Tva a payer	6 378		6 378
Tva collectee	213		213
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	**7 192**		**7 192**
Credit mutuel	7 192		7 192
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**18 427**	**0**	**18 427**
TOTAL GENERAL	**29 094**	**1 958**	**27 136**

Détail du bilan passif (PLAQUETTE 2019)

		31/12/2019 Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital	**(dont versé : 1 000)**	**1 000**
Capital		1 000
Report à nouveau		**18 072**
Resultat		18 072
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		**-5 041**
TOTAL CAPITAUX PROPRES		**14 031**
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		**0**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**0**
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts et dettes financières diverses		**5 522**
Associés comptes courants		5 522
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés		**2 498**
Fournisseurs		2 498
Dettes fiscales		**2 550**
Tva autre biens et services		2 180
Credit de tva		370
Autres dettes		**2 535**
Dev et cred divers		2 535
TOTAL DETTES		**13 105**
TOTAL PASSIF		**27 136**

Détail du compte de résultat (PLAQUETTE 2019)

	31/12/2019	
	Net	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises	**21 280**	**100,00**
Ventes marchandises directe	-1 768	-8,31
Vente exonere	340	1,60
Ventes marchandises	22 707	106,71
	21 280	**100,00**
CONSOMMATION		
Achats de marchandises	**13 701**	**64,38**
Achats marchandises	13 701	64,38
Variations de stocks (marchandises)	**1 550**	**7,28**
Variation stock marchandises	1 550	7,28
Autres achats et charges externes	**8 199**	**38,53**
Petit materiel - logiciel	222	1,04
Carburant	939	4,41
Fourn. entret. & petit equipt	366	1,72
Fournitures de bureau	319	1,50
Location mobiliere	245	1,15
Entret. repar.immobilier	180	0,85
Entretien materiel	564	2,65
Primes d assurance	946	4,45
Documentation	210	0,99
Commissions sur ventes	1 138	5,35
Frais d actes et contentieux	54	0,26
Transport sur ventes	1 944	9,14
Déplacements, missions, recep.	473	2,22
Affranchissements	29	0,14
Site internet	40	0,19
Services bancaires	530	2,49
	23 449	**110,20**
CHARGES		
Amortissements et provisions	**1 800**	**8,46**
Dot. amort. / immob. corp.	1 800	8,46
Autres charges	**1**	**0,00**
Difference sur reglements	1	0,00
	1 801	**8,46**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-3 971**	**-18,66**
RESULTAT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	**-3 971**	**-18,66**
Charges exceptionnelles	**1 070**	**5,03**
Penalites amendes non deduct.	1 070	5,03
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-1 070**	**-5,03**
PERTE	**-5 041**	**-23,69**

Soldes intermédiaires de gestion (PLAQUETTE 2019)

	31/12/2019	
	Net	% C.A.
CHIFFRE D'AFFAIRES Total	21 280	100,00
+ Ventes de marchandises	21 280	100,00
- Achats des marchandises vendues	15 251	71,67
Marge commerciale / Achats	**6 029**	**28,33**
+ Production vendue		
+ Production stockée ou déstockage		
+ Production immobilisée		
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**0**	**0,00**
- Achats de mat. prem. et approv.		
- Sous-traitance directe	222	
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	**-222**	
MARGE BRUTE GLOBALE	**5 808**	**27,29**
- Autres achats + charges externes	7 977	37,49
VALEUR AJOUTÉE	**-2 170**	**-10,20**
+ Subventions d'exploitation		
- Impôts, taxes, versements assim.		
- Salaires du personnel		
- Charges sociales du personnel		
- Rémunération de l'exploitant		
- Charges de l'exploitant		
INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION	**-2 170**	**-10,20**
+ Autres produits de gestion courante		
- Autres charges de gestion courante	1	
+ Reprises sur amort. et provisions		
- Amortissements et provisions	1 800	8,46
+ Transferts de charges		
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-3 971**	**-18,66**
+ Opérations en commun		
+ Produits financiers		
- Charges financières		
+ Transferts de charges		
RESULTAT COURANT	**-3 971**	**-18,66**
+ Produits exceptionnels		
- Charges exceptionnelles	1 070	5,03
+ Transferts de charges		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-1 070**	**-5,03**
- Impôts sur les bénéfices		
- Participation des salariés		
RESULTAT NET	**-5 041**	**-23,69**

A&T DISTRIBUTION
CAPITAL 1000 €
38 IMPASSE DE LAVARD
01250 MONTAGNAT
849.906.409 RCS de Limoges

PROCÈS VERBAL DE LA DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 28/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit avril, 13H00,
Les associés de la société A&T Distribution, SAS au capital de 1000 euros se sont réuni au siège social en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par la gérance, conformément aux dispositions stipulaires.

Est présent :

Monsieur ZAHI Aïmen	20 actions
Soit un total de	**20 actions**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur ZAHI Aïmen, Président associé.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 20 actions, soit 100% des actions, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut véritablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31/12/2019
- Le rapport de la gérance
- Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée

Puis il rappelle que l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31/12/2019, ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés non gérants plus de quinze jours francs avant la date de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes et du bilan, quitus au gérant
- Affectation du résultat

Le président donne lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Les associés reconnaissent avoir été convoqués à la présente assemblée conformément aux dispositions statutaires, et avoir été mis à même d'exercer librement les droits de communication qui leur sont accordés par la loi.

Résultat des votes : Unanimité

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31/12/2019 les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne au gérant quitus de sa gestion.

Résultat des votes : Unanimité

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice clos le 31/12/2019 se solde par une perte de 5041 euros et décide de l'affecter de la manière suivante :

- Au compte report à nouveau à hauteur de 5041 euros

Résultat des votes : Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13H30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le bureau d'Assemblée Générale.

Signature

M. ZAHI Aïmen

A&T Distribution
Aïmen ZAHI
38 impasse de Lavard
01250 MONTAGNAT
Tél : 06.06.74.35.42

Bourg-en-Bresse, le 27 avril 2021

Greffe du Tribunal de Commerce
30 AVR. 2021
Bourg en Bresse

Objet : dépôt des comptes

Monsieur le Président,

J'ai déposé ce jour mon bilan 2019 ainsi que mon PV d'assemblée générale. Je vous remercie de m'avoir donné un délai supplémentaire.

Je souhaite par la présente, vous donner des informations concernant les raisons de ces retards.

J'ai d'abords dû me séparer de mon précédent expert-comptable (Monsieur Hassan LAFQUIH) à cause de ses retards systématiques dans les déclarations (TVA, bilans). J'ai dû batailler des mois pour récupérer mon dossier. Il avait gardé certaines pièces pour lesquelles j'ai encore mis plusieurs mois à les récupérer.

J'ai rencontré de nombreux experts comptables qui étaient prêts à reprendre mon dossier, seulement, Monsieur LAFQUIH n'a jamais accepté de communiquer avec des confrères. En effet, lors de la prise de contact pour la reprise du dossier, il n'a jamais répondu ni au téléphone ni aux mails. Suite à cela, tous les cabinets que j'ai consulté ont refusé de prendre en main mon dossier.

J'ai pris contact avec planet expert (SOS bilan) à Tourcoing. Ils ont accepté de reprendre mon dossier et ont tenté pendant plusieurs mois de récupérer des pièces et des informations concernant mon bilan précédent afin de pouvoir travailler sur ce bilan. Malgré les différentes tentatives directes ou par l'intermédiaire de l'ordre des experts comptables de Lyon (qui se situe dans le même arrondissement que M. LAFQUIH) nous n'avons jamais eu de retour et l'ordre des experts comptables n'a rien reçu de M. LAFQUIH.

Le chargé de dossier chez planet expert, Monsieur NAIT Mehdi, a été licencié et mon dossier a été mis de côté encore plusieurs semaines. J'ai dû saisir l'ordre des experts comptables de Lille pour que M. LAOUDI réalise mon bilan et me l'envoie.

Je suis désormais chez le cabinet DOUGS à Lyon 5ème. Tout se passe pour le mieux et je ferais tout pour ne plus me retrouver dans ce type de situation.

J'ai très certainement commis des erreurs dans mes choix concernant la gestion de ma comptabilité. Je me suis cette fois bien renseigné et me suis assuré de leur professionnalisme.

Je vous remercie pour votre patience et votre compréhension

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Aïmen ZAHI
A&T Distribution